

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

QUATRIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 14 Brumaire.

(Ere vulgaire)

Jeudi 5 Novembre 1795.

Avantage remporté par les Français sur les Autrichiens près du col du Saint-Esprit. — Ordre de la chancellerie impériale pour l'échange de la fille de Louis XVI. — Prise de plusieurs bâtimens anglais par une division de frégates françaises. — Débarquement du comte d'Artois à l'Isle-Dieu. — Retraite de l'armée de Sambre et Meuse. — Evasion de Barrere. — Nominations des citoyens Carnus à la place d'archiviste, et pour cinquième membre du directoire exécutif.

A V I S.

Cette Feuille ayant été interrompue depuis le 18 vendémiaire jusqu'au 3 brumaire inclusivement, on remplira la lacune des événemens par plusieurs supplémens, qui seront distribués incessamment aux Souscripteurs. Pour les indemniser entièrement des retards qu'ils ont éprouvés, leurs abonnemens seront reculés de 15 jours au-delà du terme qu'ils avoient à courir.

Les Souscripteurs, dont les abonnemens expiroient au 30 vendémiaire, sont priés de renouveler pour le 15 brumaire présent mois.

Le prix actuel est de 100 liv. pour trois mois.

I T A L I E.

De Livourne, le 16 octobre.

Voici la liste des douze vaisseaux de ligne Anglais ou Napolitains qui sont entrés dans notre port, venant de Corse, sous le commandement de l'amiral Hottam.

Vaisseaux Napolitains. *Le Guiscard, la Parthenope & la Sani'a* de 74 canons.

Vaisseaux Anglais. *La Bretagne*, de 100 canons; *la Princess-Royale*, de 90; *le Zélicore*, de 100; *le Gibraltar*, de 30; *l'Excellent*, *le Capitan*, *le Colossien & le Château-de-Bombay*, de 74, avec le brûlot *la Cornette*, de 8 canons.

Deux jours après est arrivé *le Diadème*, de 64, venant en deux jours de Saint-Pièrre, d'où il a amené cinq prises françaises qu'il a faites & qui revenoient de Bonae, de Afrique, avec des cargaisons de grains, de laines & de cire destinées pour Marseille.

Hier il vint aussi dans notre port deux corsaires français, *l'Unité & la Fortitude*, ainsi que le vaisseau

anglais, *le Dolphin*, de 44 canons, venant de Saint-Flurent; ce vaisseau avoit à bord le général Paoli, lequel mit pied à terre, & fut salué de 15 coups de canons par *le Dolphin*. On assure que ce général doit aller incessamment à Londres pour y passer tranquillement le reste de ses jours. Quelques personnes conjecturent que c'est là un commencement de déménagement de l'Isle de Corse.

De Milan, le 15 octobre.

Un journal de l'armée austro-sarde contient les détails suivans:

Le 26 septembre, un corps de 6000 Autrichiens, divisé en plusieurs colonnes, se mit en marche vers le col de Tambuco, & ayant rencontré un poste ennemi de 25 hommes, ce poste se replia. Les Autrichiens s'étant emparés du fortin qu'il occupoit s'avancèrent vers le col du Saint-Esprit, dans le dessein de s'emparer des hauteurs voisines, mais arrivés à la portée du fusil, ils furent assaillis d'une grêle énorme de gros quartiers de cochons que les Français avoient attachés avec des cordes qu'ils couperent à l'approche des Autrichiens; de sorte que ceux-ci, qui reçurent en même-tems la quantité immense de coups de canon à mitraille, furent obligés de se retirer à l'approche des Français qui sortirent aussi tôt de leurs retranchemens. Le général Darente n'ayant eu aucun secours des colonnes avec quatre compagnies du régiment de Madati, leur donna les moyens de se rallier; elle se remit en front de bataille, & il se suivit un combat opiniâtre, à la fin duquel les Français recurent leurs positions; on estime notre perte à 600 hommes tant tués que blessés & faits prisonniers.

On assure que dans une affaire particulière, au col des Termes, un corps autrichien a déserté tout entier. Le 9 de ce mois, cent de ces déserteurs furent conduits enchaînés à Alexandrie; comme ils s'étoient écartés de la grande route, ils tombèrent dans un détachement de nos troupes qui avoit été mis à leur poursuite.

AUTRICHE.

De Vienne, le 10 octobre.

La chancellerie impériale a expédié un ordre au département d'Italie, de mettre en liberté les prisonniers français Sémonville, Beurnonville, Maret & autres députés, qui doivent être accompagnés, avec tous les égards convenables, à Basle, où ils seront remis entre les mains des commissaires de leur nation. Ceux-ci leur remettront en échange la fille de Louis XVI, qui doit se trouver à cette époque dans la même ville. Cependant il n'est encore parti d'ici ni cavalier ni dame pour aller au-devant de cette princesse.

Il arrive dans ce moment un courrier expédié par le général Wurmsler. Le bruit s'est aussitôt répandu d'un avantage remporté par notre armée sur le Necker; mais on n'en donne aucun détail.

On a communiqué au baron de Reichlin, chargé des affaires de la cour électoriale palatine, la note par laquelle il conste que le gouvernement de Mannheim a été contraint, sans distinction d'officier & de soldat, de mettre bas les armes devant notre armée du Necker. Le baron de Reichlin a présenté en conséquence une note de réclamation contre cet acte fait par les généraux qui commandent dans cette partie. Notre cour a répondu par une autre note, dans laquelle, au milieu de quelques discussions politiques, elle expose que ce n'est pas le premier exemple qu'une armée amie ait fait déposer les armes à une autre armée dans des circonstances pareilles. Jusqu'ici cette affaire n'a point eu d'autres suites & n'a aucunement altéré la bonne intelligence entre les deux cours impériale & palatine.

ANGLETERRE.

De Londres, le 17 octobre.

La flotte de la Jamaïque, composée de 30 voiles, vient d'arriver à Portsmouth.

Un officier qui arrive en ville assure que la flotte hollandaise, forte de 8 vaisseaux de ligne & quelques frégates, vient de remettre en mer. La flotte russe doit mettre à la voile dans quelques jours pour une croisière de six semaines dans les mers du Nord.

Huit ou neuf bâtimens de la flotte de la Jamaïque ont été pris par une division de frégates françaises, commandée par Maulslaw.

Extrait d'une lettre d'un officier de l'armée du général Doyle, datée de l'Isle-Dieu, le 3 octobre.

« Nous avons sommé cette isle, le 29 du mois dernier, au nom de Louis XVIII; sur le refus des habitans d'accepter les propositions qu'on leur faisoit, on y débarqua 400 hommes la nuit, sans la moindre opposition; toutes les troupes qui y étoient furent faites prisonnières. Cette isle est dépourvue de toute espèce de munitions & de fourrages; on ne peut même y trouver le bois nécessaire pour faire cuire nos provisions; la rade n'est point sûre & nous laissons tous les vents à craindre, à l'exception de celui d'Est. Encore quelques semaines, & il nous sera impossible d'aider avec Charette une communication assurée, à moins que nous n'ayons un port de mer; car la saison ne nous permettra ni de rester ici ni de croiser le long des côtes; mais certainement, avant de nous éloigner, nous ferons passer à Charette les armes & les mu-

nitons que nous avons. Le comte d'Artois a débarqué hier avec sa suite & a reçu les honneurs de la royauté.

» Sir Warren a fait jeter des bombes dans l'Isle de Noirmoutier; mais cela n'a produit aucun avantage; son escadre est la terreur de la côte & tient les Français dans des alarmes continuelles.

Notre seconde expédition sur les côtes de France ne paroît pas devoir être plus heureuse que la première; mais aussi est-il probable qu'elle sera moins sanguinaire.

L'Isle de Noirmoutier devoit être le premier point d'attaque: on croyoit pouvoir s'en emparer sans difficulté, & y établir un dépôt pour les armées britanniques & émigrées, après leur jonction avec Charette. Mais voilà aujourd'hui que toutes nos tentatives sur Noirmoutier ont échoué; & cette isle, protégée par des ouvrages formidables & un corps de troupes nombreux, est en état de résister à toutes les attaques.

Le plan d'une jonction avec Charette n'a pas réussi davantage. Charette, quelques soient ses forces dans l'intérieur du pays, n'a pas de communication libre avec la mer. Il est à dix milles des côtes; l'espace intermédiaire est occupé par une armée républicaine, tellement forte, que toute jonction avec lui a été impraticable. Ce chef lui-même est si convaincu de l'impossibilité de toute réunion, qu'il a expédié un de ses officiers vers les généraux britanniques & émigrés, à l'effet de leur communiquer ses sentimens à cet égard. En conséquence de ses dépêches, les transports se sont retirés à l'Isle-Dieu, au sud de Noirmoutier.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 5 brumaire.

L'armée de Sambre & Meuse, sous les ordres du général Jourdan, continue sa retraite. Une partie de cette armée a déjà repassé le Rhin dans les environs de Coblentz, Bonn & Andernach, tandis que l'autre partie se dirige sur Dusseldorf, où il paroît que l'on veut tâcher de se maintenir. Ce village est dans le meilleur état de défense. L'armée autrichienne occupe déjà la ville de Dentz, dont les habitans furent désarmés au passage des Français, parce qu'ils paroissent disposés à seconder l'ennemi. Au départ des dernières nouvelles, le général Jourdan étoit encore à Mulheim, vis-à-vis de Cologne, avec son état-major; mais on croit que ce poste, qui n'est pas tenable, aura été évacué comme les autres. Déjà même le quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse a repassé le Rhin, & il est actuellement à Bonn. Toutes les communications du Rhin sont coupées, il n'en reste plus d'ouvertes que dans la partie du Bas-Rhin qui avoisine Dusseldorf. L'artillerie & les bagages repassent le Rhin. Les barques & nacelles que les Français ont pu rencontrer ont été amenées par eux pour ne pas les laisser au pouvoir de l'ennemi. Les Autrichiens ont également repassé leurs anciennes positions dans les environs de Neuwied, Vallendar & d'Erenbreitstein; les ouvrages faits par les républicains pour la réduction de cette forteresse sont déjà détruits; les paysans des environs ont servi volontairement de pionniers pour accélérer cette démolition.

D'après les mouvemens des armées autrichiennes, il paroît qu'elles ont pour projet de passer le Rhin pour porter le théâtre de la guerre sur la rive gauche de ce fleuve; mais toutes les mesures défensives sont prises pour déjouer les projets de l'ennemi. On a lieu d'espérer qu'il

n'osera point hasarder une entreprise qui pourroit avoir des suites funestes pour lui. Les retranchemens & les batteries, situés sur la rive gauche, sont garnis à la hâte d'artillerie & de troupes.

Il paroît que la plupart des troupes qui forment nos garnisons vont marcher vers les bords du Rhin, où leur présence sera plus nécessaire qu'ici, dans l'état actuel des choses. Hier, il est passé par ici un bataillon de grenadiers qui se rend à cette nouvelle destination.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Du Havre, le 7 brumaire.

La convention nationale a fait justice par la question préalable de la proposition que lui a faite la commission des cinq, de tarifer toutes les denrées, soit au décuple, soit au vingtième du prix de 1792.

C'étoit un véritable *maximum* traduit en français par le mot *tarif*; & l'on conçoit que la chose étant la même, elle devoit produire des effets non moins désastreux.

Avant d'examiner les suites d'une semblable mesure, je dois dire l'impression qu'a fait sur notre place le projet de cette funeste loi.

Tous les commerçans ont été dans la consternation; le peuple lui-même, malgré sa misère, ne s'en est pas réjoui. L'expérience du passé lui a fait craindre avec raison que la disette la plus affreuse ne succédât à la cherté, & beaucoup de citoyens convenoient que cette cherté factice est l'effet de la trop grande abondance des assignats, comme la pénurie des objets de première nécessité est la suite du premier *maximum* & des besoins de nos armées.

Tous nos magasins qui sont remplis de marchandises appartenantes aux négocians étrangers ont été fermés: ceux-ci, qu'on éloignera sans doute de nos ports par des mesures inconsidérées, ne veulent plus être exposés à nos vicissitudes. Ils ne veulent vendre qu'en numéraire, & ne se départiroient plus de cette résolution, que lorsque notre législation & nos finances auroient pris une assiette fixe.

La clôture des magasins a laissé dans la circulation une très-faible quantité de denrées. L'idée d'un nouveau *maximum* a inspiré à chacun la crainte de manquer de tout & le desir de s'approvisionner.

Jamais on n'a recherché avec plus d'empressement tous les objets de première nécessité: savon, chandelle, huile, tabac, coton, sucre, &c. ont été enlevés à 20 pour 100 plus cher que la veille. Ainsi, la peur d'un mal projeté a occasionné un plus grand mal. Que serions-nous devenus si la convention n'avoit pas écarté par la question préalable le projet de la commission des cinq?

(Extrait du courrier du Havre.)

De Paris, le 13 brumaire.

On annonce que le ci-devant comte d'Artois est parvenu à opérer son débarquement aux environs de l'Isle-Dieu; mais que l'armée du général Hoche a fondu aussitôt sur celle de Charette, qui se disposoit à opérer sa jonction, & l'a taillée en pièces. On ajoute même que Charette a été tué.

On trouve dans un ouvrage périodique allemand, un calcul approximatif des dépenses & de la perte en hommes que les puissances belligérantes ont faites dans la présente guerre, depuis 1792, jusqu'en 1795 inclusivement. En voici le résumé.

	Florins	Hommes
1 ^o . La monarchie autrichienne	200,000,000	150,000
2 ^o . L'empire d'Allemagne & la Prusse	100,000,000	50,000
3 ^o . La Grande-Bretagne	600,000,000	98,000
4 ^o . La Hollande	160,000,000	29,000
5 ^o . L'Espagne	380,000,000	114,000
6 ^o . Le Portugal	40,000,000	5,000
7 ^o . Naples	40,000,000	5,000
8 ^o . Les Etats du pape	10,000,000
9 ^o . Les états de Sardaigne	38,000,000	50,000
10 ^o . La Russie	5,000,000

Perte totale des puissances coalisées 1,770,000,000. 501,000

D'un autre côté, les frais de guerre de la France se montent à deux milliards huit cent deux millions cinq cent mille florins, ou six milliards cent millions de livres.... La perte en hommes est d'un million.

Ainsi, les deux parties belligérantes ont essayé une perte totale de quatre milliards quatre cent soixante-deux millions cinq cent mille florins, & d'un million cinq cent un mille hommes.

C O R P S L É G I S L A T I F.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S.

Présidence du citoyen DAUNOU.

Suite de la séance du 12 brumaire.

Une commune adresse des observations sur la contribution foncière, qui doit être payée moitié en nature; elle assure qu'il lui sera impossible de l'acquitter. Cette pétition est renvoyée à la commission des finances. Elle donne occasion à Cambacérés de représenter que chaque jour le conseil recevra des pétitions qui ne le concerneront pas; il propose d'établir, pour les examiner provisoirement, un bureau des dépêches, tel que celui qu'avoit la convention, & présidé par deux commissaires. Tous les membres paroissent d'accord sur le bureau, mais non sur les commissaires. Ce seroit un comité, dit Ben-tabole, & la constitution n'en souffre pas; nous savons tous quel esprit a dicté cet article de la constitution. Jamais avec des comités un corps législatif n'auroit de liberté.

On décide que le bureau des dépêches sera présidé alternativement par les secrétaires.

On introduit, avec le cérémonial ordinaire, un messenger d'état, envoyé par le directoire exécutif; il remet entre les mains d'un secrétaire une dépêche, dont le président fait donner lecture.

Par cette dépêche, le directoire consulte le conseil sur la question de savoir, si un député nommé ministre conserve son caractère, & peut, en cas de destitution ou de démission, reprendre ses fonctions de législateur.

La dépêche est signée R-wbell, président; Barras, Laréveillere-Lépaux, Lstourneur.

La question qu'on vous propose n'en est pas une, dit Thibaudot; la constitution a déclaré incompatibles les fonctions de ministre & celles de législateur, l'ordre du jour.

Fermond. — Un ministre est responsable, un député ne l'est pas; il suffiroit donc à un député nommé ministre, pour échapper à sa responsabilité en cette dernière qualité, de donner sa démission & de venir reprendre sa place de législateur. J'approuve l'ordre du jour.

Thibaudot. — Cet ordre du jour sera une loi, il faudra donc le soumettre au conseil des anciens.

Daunou. — Ce n'est pas nous qui parlons, c'est la constitution; le conseil des anciens ne pourra ni délibérer, ni décider autrement. Je demande qu'on adopte purement l'ordre du jour, motivé sur la constitution. — Adopté.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 12 brumaire.

Présidence du citoyen BAUDIN.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un secrétaire en remplacement de Baudin, nommé hier président à la place de Larivière-Lépeaux, porté au directoire exécutif.

Un membre demande, à cette occasion, qu'on adopte l'usage de l'assemblée constituante; c'est à dire, le renouvellement du bureau tous les quinze jours; par moitié, de façon qu'il y reste toujours des hommes déjà exercés à ce travail.

Gouilleau, de Fontenay, fait observer que le conseil ne doit pas craindre l'inexpérience du bureau, puisque dans la constitution il a été nommé deux secrétaires-rédacteurs non sujet au changement.

D'après cette observation, l'ordre du jour est adopté.

Le conseil des cinq cents avoit donné avis à celui des anciens de la réélection par lui faite du citoyen Camus à la place d'archiviste.

Baudin demande que cette réélection soit confirmée: les talens, le patriotisme de Camus, les maux qu'il souffre pour la cause de la liberté, les durs dans lesquels il languit au milieu des ennemis de la France; tels sont les titres que Baudin fait valoir en faveur de Camus, dont depuis long-temps il est l'ami, & le conseil confirme la réélection.

On procède au scrutin pour la nomination du secrétaire qui doit remplacer Baudin; les suffrages se réunissent sur Citizen Latache.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Séance du 13 brumaire.

La séance s'ouvre par la lecture de la correspondance.

Une lettre des autorités publiques de Xaintes annonce que Barrere s'est évadé de sa prison; le procès verbal qui a été dressé porte, qu'il s'est échappé par un trou pratiqué à la toiture de sa chambre.

Les pouvoirs sont divisés, dit Bourdon; cet objet regarde le directoire exécutif chargé de l'exécution de la loi; je demande qu'on lui renvoie la lettre, il prendra

les mesures qu'il jugera convenables pour faire reprendre Barrere. — Adopté.

Thibaudot expose qu'un décret de l'assemblée constituante a annulé toutes les pensions, & a ordonné un travail pour recréer d'après un nouveau mode celles qui seroient méritées. Dans le décret du 3 brumaire, relatif, tant à la liquidation générale de la dette de l'état qu'à celle des émigrés, on a oublié le travail sur les pensions.

L'opinant présente un projet de résolution, tendant à faire continuer ce travail, & à fixer de quelle manière il le sera.

Le conseil adopte ce projet; déclare qu'il y a urgence, & l'envoie par un messenger d'état au conseil des anciens.

Un messenger d'état vient de la part du conseil des anciens annoncer que ce conseil a confirmé le choix du citoyen Camus, pour la place d'archiviste de la république.

On procède à deux scrutins: le premier pour la formation d'une liste de quinze candidats à présenter au conseil des anciens, pour les places de commissaires de la trésorerie; & le second, pour la formation de la liste d'un égal nombre de candidats pour les places de commissaires, à la comptabilité.

Un messenger d'état apporte une dépêche du conseil des anciens par laquelle il instruit celui des cinq cents que le citoyen Carnot est celui des dix candidats qui lui ont été présentés, qu'il a été pour cinquième membre du directoire exécutif.

Le président proclame cette nomination.

On achève les scrutins; plusieurs bureaux sont formés pour les dépouiller; demain on en proclamera les résultats.

Séance levée.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 13 brumaire.

Un messenger du conseil des cinq cents apporte la liste des dix candidats pour la nomination du cinquième membre du directoire exécutif, en remplacement du citoyen Syeyes. On procède à l'appel nominal.

Sur la proposition de Lacroix, le conseil décide qu'il sera envoyé un messenger d'état au conseil de cinq cents pour lui annoncer que le citoyen Camus est conservé dans les fonctions d'archiviste de la république.

Dugé d'Assé obtient un congé de cinq décades pour le rétablissement de sa santé.

Le résultat de l'appel nominal a appelé au directoire exécutif Carnot, qui, sur 213 voix, a eu 117 suffrages.

Bourse du 13 brumaire.

Inscriptions	60-65-70-75.
Louis	3250-200-150-100.

* * Plusieurs collections du Moniteur, à vendre, reliées & en feuilles; la même personne en achète aussi les parties séparées. S'adresser au citoyen Paris, rue des Fossés-M-le-Prince, n°. 103.